

**ST-PIERRE -  
DE-BROUGHTON**

Aux contribuables de la Municipalité

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté lors d'une séance tenue le **3 avril 2023**, le règlement numéro # 23-244 « Règlement relatif à l'implantation des éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 6 février 2023


QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 6 février 2023

QU'un deuxième projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mars 2023

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

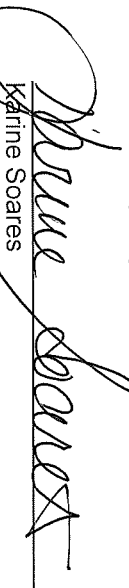
DONNÉ à Saint-Pierre-de-Broughton, ce **25 avril 2023**.

  
Karine Soares  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **25 avril 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **25 avril 2023**.

  
Karine Soares  
Directrice générale et greffière-trésorière